

RÉSIDENCE

Orient Baie

MARTINIQUE (972)

AZUR Fixe : 01 71 73 92 29
GSM : 06 98 03 26 36
InterPromotion Fax : 09 72 12 75 27
www.azur-interpromotion.com
contact@azur-interpromotion.com



EMPLACEMENT

LE ROBERT, 3^{ÈME} VILLE DE MARTINIQUE

Troisième ville du Département avec 24 000 habitants sur 400 000 que compte l'île, Le Robert est situé face à une immense baie de 8 km de long protégée par une dizaine d'îlots.

En plus de son importante activité touristique, de la culture de la banane, du sucre et de ses célèbres rhums, la Martinique possède de réelles infrastructures : forte activité portuaire, technopole, centre hospitalier, université, ...

A 11 km du Lamentin, cette ville bénéficie du dynamisme économique de cette région qui abrite l'aéroport de la Martinique.



LES TRANSPORTS

Aéroport Aimé Césaire à 10 min.
Accès direct à la N1 et la N4 qui relie les principales villes de la Martinique.

A PROXIMITÉ

Crèches, écoles primaires, collège et lycée.
Infrastructures sportives.
Plages et activités nautiques.
Centre commercial à 10 min.

6 APPARTEMENTS DU STUDIO AU 3 PIÈCES

Prestations

Au coeur du lotissement Bétania,
cette résidence en R+1 est composée de 6 appartements du
T1 au T3 comprenant de grandes varangues.
Vue mer pour la plupart des appartements.

PARTIES COMMUNES

Accès à la copropriété par interphone.
Chaque appartement bénéficie d'au moins un
emplacement de stationnement.

LES APPARTEMENTS

Séjours

Carrelage

Chambres

Carrelage

Climatisation dans la chambre principale

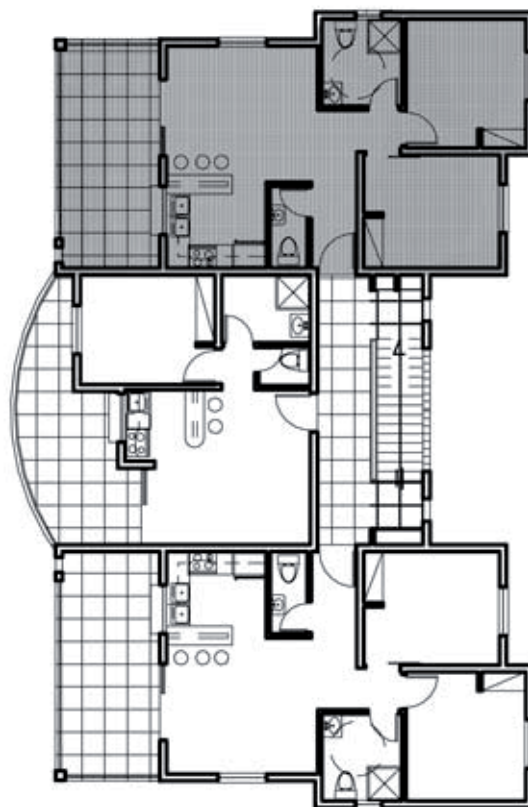
Cuisines

Eviers encastrés et meubles bas

Salles de bains

Meubles avec vasques simples ou doubles
avec miroirs et bandeaux lumineux

Douches



Premier étage

Exemple d'un appartement 3 pièces

GESTION & GARANTIES

Gestion GUY HOQUET L'IMMOBILIER

6,5 % TTC des encaissements

Garanties MMA/COVEA RISKS

1,85 % TTC des encaissements

Total : 7,83 % TTC

Détail des garanties

Loyers impayés

durée illimitée, sans franchise, sans limite de
somme

Détériorations immobilières

7 625 € par sinistre, franchise de 382 €

Contentieux

Avocat de la compagnie : sans limitation

Avocat personnel : dans la limite de 4 575 €
par sinistre